

LES
REPÈRES
DE
L'AVISE



Janvier 2005

C u l t u r e

La ludothèque

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX

Avec le soutien de :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Emploi, du Travail
et de la Cohésion sociale



Fonds social européen



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

En préalable...

Le contexte

L'Avise a initié la mise en place et l'animation d'un groupe de travail réunissant les principales fédérations associatives, des réseaux, des représentants de l'Etat et d'autres acteurs de terrain (dirigeants, techniciens, experts...) du secteur de la culture. A partir des besoins recensés, il a été décidé de proposer aux structures d'accompagnement et de développement de projets culturels, porteurs de projet, DLA-C2RA, services déconcentrés, partenaires locaux, prestataires, etc. un nouvel éclairage sur différentes activités culturelles.

Ceci s'est traduit par l'élaboration d'une série de « Repères » que l'Agence propose en libre accès sur son site internet www.avise.org.

Les objectifs

Consacrée à des activités spécifiques développées par des associations culturelles, tels que la radio associative, la compagnie de théâtre ou l'écomusée..., cette série de fiches thématiques vise à donner aux acteurs du secteur une première approche par domaine d'activité, et à leur permettre de mieux aborder les problématiques de consolidation et de pérennisation des activités et services d'utilité sociale.

Ces fiches sont constituées de repères synthétiques concernant le contexte et la définition de l'activité, le descriptif des services et l'organisation, l'économie des services, les difficultés et les besoins en accompagnement. Une rubrique consacrée aux ressources disponibles permettra aux lecteurs d'aller plus loin.

Les *Repères de l'Avise* disponibles à ce jour :

- 1 L'écomusée et le musée de société.
- 2 Le lieu de musiques actuelles et amplifiées.
- 3 Le studio de répétition en musiques actuelles et amplifiées.
- 4 La radio associative.
- 5 La ludothèque.
- 6 L'ensemble vocal et instrumental.
- 7 La compagnie de théâtre.

La réalisation

Celle-ci a été confiée à l'association Opale - Culture & Proximité- en partenariat avec un ou plusieurs réseau(x) national(aux) spécialisé(s) sur l'activité considérée, Opale - Culture & Proximité- intervenant comme concepteur et rédacteur et proposant le texte à la validation des têtes de réseau.

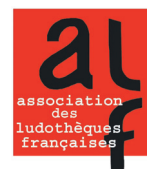
Ces « Repères » sont dynamiques et évolutifs car au fur et à mesure des remontées d'informations –états des lieux réalisés par les fédérations sur leurs réseaux, bilans d'accompagnements par les DLA, inflexion de politiques publiques...–, ils seront régulièrement enrichis et actualisés.

De même, de nouvelles fiches seront réalisées sur d'autres activités lorsque de nouvelles fédérations associatives, en mesure de les représenter, viendront se joindre au processus.

Réalisé par :



En partenariat avec :



Contexte et définition de l'activité

Définition globale de l'activité

La ludothèque est un espace dédié au jeu et au jouet où se pratiquent le prêt et le jeu sur place. Elle se définit comme un espace culturel, une institution socio-éducative, lieu d'animation autour du jeu et du jouet. Devenues de véritables équipements de proximité, les ludothèques sont des partenaires à part entière de la vie du quartier ou de la commune où elles sont implantées. Elles travaillent en collaboration avec des partenaires variés : écoles, crèches, centres de loisirs, institutions spécialisées, hôpitaux, et s'insèrent généralement dans le tissu associatif local.

Leurs fonctions sont de donner à jouer, de favoriser des rencontres et échanges, de faciliter la socialisation (notamment pour le très jeune enfant), de prévenir (l'échec scolaire, la délinquance), de favoriser des acquisitions et échanges culturels (découverte d'autres cultures, transmission d'un héritage culturel), d'aider à l'apprentissage d'une consommation avertie, ou encore de participer à la conservation du patrimoine ludique mondial.

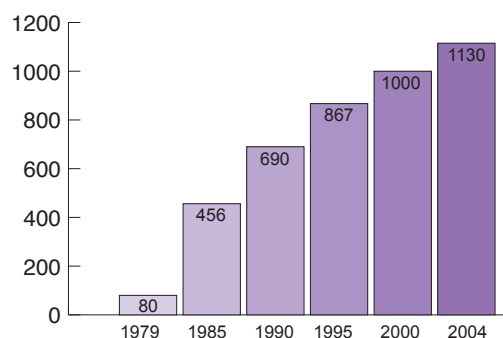
Le jeu créateur de lien social

L'utilité sociale du service dans ces lieux qui se veulent conviviaux se manifeste en termes d'éducation populaire. Il s'agit d'ouvrir la porte à l'imaginaire, tout en conduisant à la règle : règle du jeu, règle du lieu, règle de vie. Le plaisir et la règle sont les mots-clés de la ludothèque. Le jeu apparaît comme un outil de citoyenneté (jouer c'est apprendre des règles, c'est donc tenir compte de la réalité des autres). Le jeu favorise les rencontres, et il est susceptible de permettre l'intégration. Les ludothèques défendent le jeu comme un loisir culturel, présentant un intérêt éducatif indéniable. C'est un besoin vital pour le développement affectif, psychologique et intellectuel de l'individu, qui permet notamment la socialisation du jeune enfant.

Évolution historique

La première ludothèque voit le jour en 1934 à Los Angeles. En Europe, c'est le Danemark (1959) qui montre la voie, suivi de près par la Suède (1963). En France, l'association culturelle bourguignonne de Dijon, en 1967, prend la première l'initiative de créer une ludothèque. Peu à peu, les ludothèques se développent et le mouvement se structure. C'est ainsi qu'en 1979 naît l'ALF (Association des Ludothèques Françaises). Le nombre de ludothèques augmente régulièrement et l'ALF recense en France 1130 ludothèques en 2004, contre 80 en 1979 et 456 en 1985.

Évolution du nombre de ludothèques en France



D'une manière globale, on a assisté depuis 10 ans à une professionnalisation du secteur, due notamment au développement de formations autour du jeu et à l'arrivée des emplois-jeunes.

Parallèlement, la structuration du réseau s'est affinée (naissance de la majeure partie des quinze associations régionales depuis moins de 10 ans), les structures ont vu leur nombre de salariés augmenter (seules 10 % des ludothèques ne fonctionnent encore qu'avec des bénévoles) et ont commencé à diversifier leurs services.

Enfin, les ludothèques intercommunales en milieu rural se sont particulièrement développées, ainsi que les ludobus (65 existent en 2004). Dans de nombreux cas, les ludothèques qui se créent depuis plus de 10 ans s'installent dans les quartiers sensibles bénéficiant de financements par le biais des contrats de ville.

Données générales

Aujourd'hui, on recense **1130 ludothèques en France, dont 20 % dans la région Ile-de-France**. Ce nombre recouvre des réalités très diverses selon l'amplitude d'ouverture, la superficie, le nombre de salariés, la place des bénévoles.

La ludothèque "type" compte généralement entre 180 et 400 adhérents (adhésions familiales le plus souvent), occupe une superficie moyenne de 100 m² et dispose d'un fonds de 1000 jeux et jouets. C'est pour l'essentiel un équipement citadin de ville moyenne.

64 % des ludothèques sont associatives, dont seulement 35 à 40 % sont des structures à part entière, les autres ludothèques associatives étant souvent intégrées dans un centre social, une MJC, une maison de quartier, un centre culturel, une institution spécialisée, un centre de loisirs.

Par le biais du dispositif Nouveaux Services - Emplois Jeunes, le secteur ludique français a bénéficié de la création de postes permanents aux qualifications correspondant à des besoins insatisfaits : responsable de ludothèque, ludothécaire, assistant ludothécaire, animateur-jeux, médiateur par le jeu. Au 31 décembre 2003, on pouvait comptabiliser **277 postes emplois-jeunes**, concernant 211 ludothèques, **dont 227 créés dans des associations**. La majorité des postes se situe en milieu urbain. En milieu rural, le dispositif a surtout permis la création d'équipements (50 % des ludothèques ayant embauché des emplois-jeunes ont été créées grâce au dispositif). Dans le cas des ludothèques existantes, il s'est agi surtout d'aller à la rencontre de nouveaux publics : collectivités (écoles en premier lieu mais aussi centres de loisirs, structures de la petite enfance, MJC), institutions spécialisées, assistantes maternelles, publics immigrés, personnes âgées... dans et hors la ludothèque. Cela a permis également de créer un nouveau service (ludobus, malles de jeux, atelier multimedia...) ou tout simplement d'élargir les heures d'ouverture amenant ainsi une plus grande fréquentation de la ludothèque.

Les publics

Si des adultes fréquentent la ludothèque, son image reste encore très largement attachée à l'enfance (tranche d'âge la plus représentée : entre 3 et 10 ans, 60 % ont moins de 12 ans), même si la dimension intergénérationnelle du lieu reste présente. La ludothèque reçoit surtout des familles et des collectivités. Son premier partenaire est l'école. En plus des classes, elle accueille aussi des centres de loisirs, des crèches, halte-garderies, assistantes maternelles...

Structuration du secteur

- **L'ALF (Association des Ludothèques Françaises)** : les missions de l'ALF, créée en 1979, sont de représenter les ludothèques au niveau national et international, travailler à la mise en place d'associations régionales de ludothèques, inciter à une cohérence des pratiques, apporter aide, documentation, conseils et informations, favoriser la création de ludothèques, œuvrer à la reconnaissance du métier de ludothécaire, concevoir et réaliser des formations en direction des ludothécaires, participer à la mise en place de diplômes, réaliser des études sur les ludothèques.

15 associations régionales existent, gérées uniquement par des bénévoles, sauf pour l'ALF Ile-de-France.

Les ludothèques, par le biais de l'ALF, se sont dotées en 2003 d'une charte de qualité, donnant des critères de ce que devrait être une ludothèque (voir le site Internet de l'ALF).

L'ALF, comme ses associations régionales, propose des formations sur le thème des ludothèques et du jeu.

- **Le collectif national Fête du Jeu** : créé en 2000 à l'initiative de l'ALF et sous l'égide du ministère Jeunesse et Sports, il réunit, en 2004, 7 associations et fédérations nationales. Pour plus d'informations voir le site Internet de l'ALF.

Descriptif des services et organisation

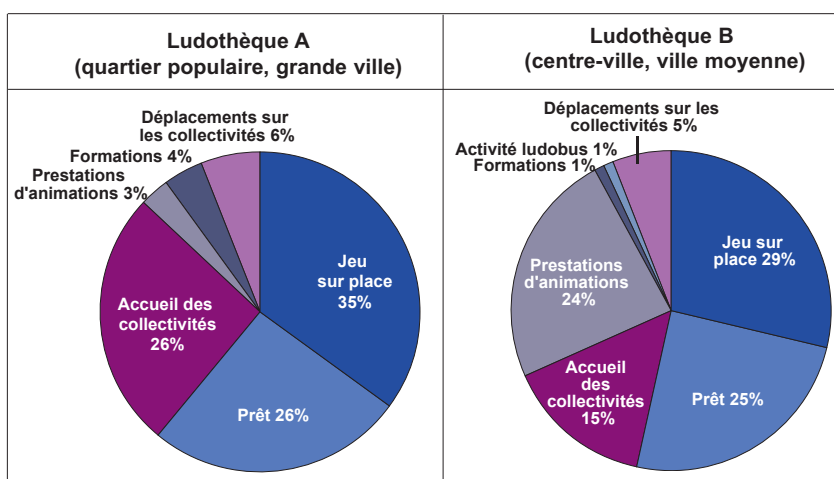
Les services

On peut distinguer quatre types de services proposés par les ludothèques :

- Le **jeu sur place libre ou animé**.
- Le **prêt des jeux et jouets** gratuit ou payant.
- L'organisation de **manifestations** et création d'animations thématiques autour du jeu et du jouet, notamment dans d'autres structures (écoles, salles d'attente PMI, hôpitaux de jour, foyers de personnes âgées, prisons, centres sociaux, MJC, salles de quartier, pied des immeubles, parcs).
- Du conseil et de l'information sur les jeux, les jouets et la mise en jeu.

Les ludothèques sont également susceptibles, même si c'est plus rare, d'animer des ateliers de fabrication et de création de jeux, des formations sur le jeu, le jouet et l'activité ludique, ou encore de proposer des services itinérants (ludobus).

On notera que le quotidien d'un grand nombre de ludothèques se fait surtout autour du jeu libre sur place et du prêt de jeu et de jouets.



Ressources humaines

L'équipe salariée moyenne est composée de **2 à 4 personnes** avec souvent des temps partiels. Les contrats aidés prédominent (CES, CEC, NSEJ), soit 45 % des salariés d'après une enquête menée par l'ALF en 1999 sur 444 ludothèques.

Dans 41 % des cas, la personne en emploi-jeune est le seul salarié.

On notera que les personnels de ludothèques sont de mieux en mieux formés grâce au développement de formations liées au jeu, telles que le DESS sciences du jeu, les BEATEP animateur d'espaces de jeu et

animateur ludothécaire, le D.U. de gestion et animation de ludothèque, la licence professionnelle des métiers du jeu et du jouet option ludothécaire, ou encore un certain nombre de formations qualifiantes développées par l'ALF et ses associations régionales ou par des organismes liés à des ludothèques comme Quai des Ludes ou Caravansérail Développement.

Les ludothèques associatives appliquent la convention collective de l'animation du 28 juin 1988, étendue par arrêté ministériel du 10 janvier 1989.

Partenaires

Les partenaires publics habituels des ludothèques sont : en premier lieu **les municipalités** (par le biais de la mise à disposition gratuite d'un local et/ou d'une subvention), **la CAF** (par le biais du Contrat Enfance pour les 0-6 ans, du Contrat Temps libre pour les 6-18 ans, et du Contrat Educatif local), **les DDASS**, puis **la Politique de la ville** et le **FASILD** pour les structures implantées en quartiers dits sensibles,

Il est également possible d'obtenir des aides du Conseil général lorsque le département mène une politique de financement de lieux d'accueil petite enfance. Il peut arriver également que certains services culturels apportent une aide ponctuelle quand la ludothèque a un projet spécifique.

Les Conseils régionaux, les Directions Départementales Jeunesse et Sports (on notera qu'au titre du FONJEP, l'Etat via les DDJS peut cofinancer la rémunération des personnels d'animation) ou la Mutualité Sociale Agricole sont également des partenaires envisageables.

Le soutien de fondations privées est plus rare : Fondation de France, Fondation Eveil et Jeux, Fondation Macdonald.

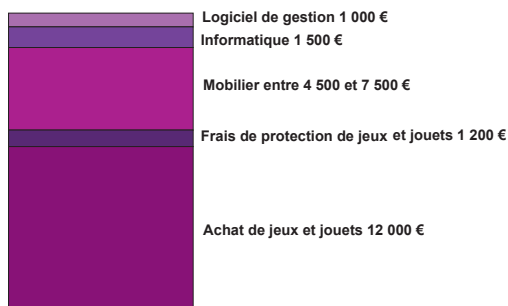
Economie des services

Investissement

Comme le montre le graphique ci-dessous, la majeure partie d'un budget d'investissement d'une ludothèque est consacrée à l'achat de jeux et jouets (400 jeux et jouets minimum). En fonctionnement, ce budget représente environ 3.000 € par an.

On notera que prioritairement la CAF, mais aussi la commune, certaines fondations et certains Conseils généraux (surtout pour les ludobus) et régionaux aident les structures à l'investissement.

Budget d'investissement moyen d'une ludothèque



Fonctionnement

En général, le budget de fonctionnement d'une ludothèque varie, en fonction du nombre de salariés, entre 25.000 et 172.000 €. Ces écarts de budget sont à mettre en relation avec les heures d'ouverture, la capacité d'accueil, les actions mises en place.

Exemples :

- Ludothèque implantée dans un **quartier populaire** d'une ville de plus de 200.000 habitants ; **5 salariés**, dont 3 emplois-jeunes et un temps partiel.

Budget global de 119.539 € dont 16 % d'autofinancement (prêt, adhésions, prestations de formation, animation d'évènements).

- Ludothèque en **milieu rural** dans une commune de 2.600 habitants avec service ludobus ; **3 salariés** (2 emplois-jeunes, un CEC et un nombre important de bénévoles).

Budget global de 101.987 € dont 33 % d'autofinancement (prêt, adhésions, animation collectivités, animation d'évènements, location jeux surdimensionnés).

- Ludothèque dans une **commune de 9.000 habitants** ; **3 salariés** dont un emploi-jeune et deux CEC.

Budget global de fonctionnement de 60.000 € dont 6 % d'auto-financement.

Indicateurs de tarifs

Hors prêt de jeu, l'adhésion familiale annuelle moyenne à une ludothèque est de 15 €, autour de 30 € pour une collectivité. Les tarifs de prêt de jeu se situent entre 0,5 € et 5 € pour un jeu prêté pour 15 jours en moyenne.

Prêt de jeu compris, l'adhésion familiale annuelle moyenne à une ludothèque est de 30 €, autour de 60 € pour une collectivité.

Exemples de tarifs :

- Ludothèque en milieu rural dans une commune de 2.600 habitants avec service ludobus. Prestations pour une collectivité.

Location de jeux à la ludothèque	60€/ an
Location de jeux au ludobus	115€/ an
Accueil du groupe à la ludothèque (1 ludothécaire et 10 personnes)	16€/heure
Animation dans la collectivité (1 ludothécaire et 10 personnes)	23€/heure
Prestation animation 1/2 journée (2 ludothécaires et 10 à 15 jeux géants, déplacement compris)	250 €
1 journée (2 ludothécaires et 10 à 15 jeux géants, déplacement compris)	400 €

- Ludothèque dans le centre d'une ville de près de 140.000 habitants.

	Collectivités	Comités d'entreprises
Animations thématiques pour une heure	25 €	30 €
Accueil à la ludothèque (3 accueils de 2 heures maxi / 15 enfants maxi avec encadrement)	20 €	
Service prêt de jeux (1,5€ par jeu emprunté pour 1 mois par école, 12 jeux maxi).	50 € / an	
Service ateliers jeux (1 heure avec ludothécaire)	20 €	
Animation maxi casino	1460 €	3050 €
Animation mini casino	1060 €	2210 €

Composition des ressources

Les ressources propres des ludothèques (adhésions et locations de jeux) représentent en moyenne autour de 10 % du budget. Ce pourcentage augmente légèrement pour celles qui vendent des prestations d'animation et de formation.

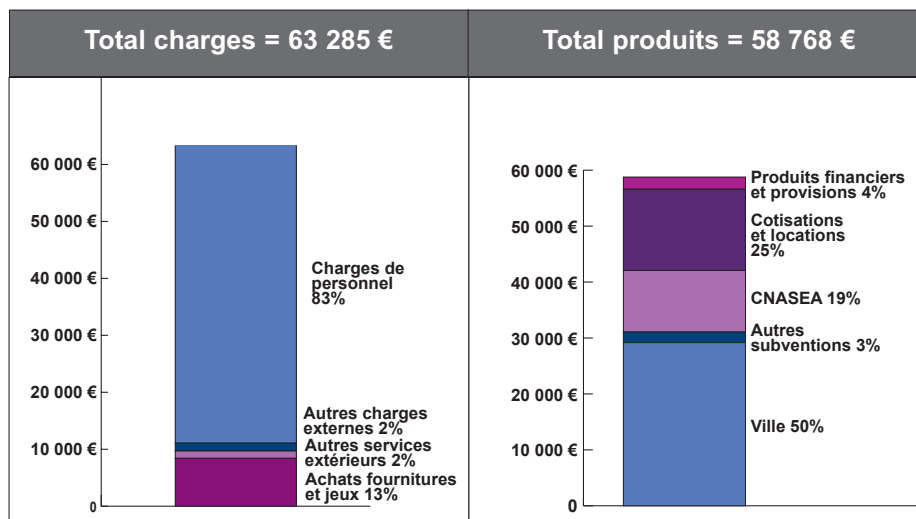
Cependant, selon Alice LUCOT, directrice de l'ALF, il ne faut pas oublier que les ludothèques s'apparentent à un service public et ne peuvent donc pas démultiplier la vente de prestations "au risque de perdre leur identité".

Détails du budget d'une ludothèque associative

- **Profil** : Ludothèque implantée dans une ville de 155 000 habitants, fonctionnant sur deux espaces ludiques éloignés de 9 kilomètres l'un de l'autre.

- **Total heures d'ouverture** pour les deux sites : **56 h 15 / semaine**.

- **Personnels** : une directrice (25 heures / semaine en CDI) ; une ludothécaire (plein temps, emploi-jeune en CDI) ; une assistante ludothécaire (18 heures par semaine).



Difficultés et besoins d'accompagnement

Principales difficultés rencontrées

- Manque de reconnaissance de l'intérêt du jeu en tant que :
 - activité essentielle pour le développement de l'enfant ;
 - outil d'apprentissage, de transmission de savoirs et d'éducation pour tous ;
 - expression culturelle favorisant les rencontres interculturelles et intergénérationnelles ;
 - créateur de lien social et de communication ;
 - élément de maintien du lien familial ;
 - occupation de loisir et source de plaisir.
- Manque de reconnaissance institutionnelle de la ludothèque comme élément moteur dans une dynamique sociale, culturelle et éducative.
- Méconnaissance des fonctions des ludothèques, à savoir : socialisation, communication, prévention, apprentissage, intégration et éducation.
- Défaut d'un vrai partenariat construit avec l'Education Nationale.
- Manque de reconnaissance du ministère de la Culture et de la Communication.

Besoins en accompagnement

Les ludothèques ont besoin d'aides et de conseils pour :

- Monter des dossiers de demandes de subventions, savoir les défendre, savoir négocier..
- La gestion financière de l'équipement.
- Gérer un fonds de jeux et jouets.
- La gestion du personnel.
- Réaliser des outils de communication (plaquette par exemple) et développer un plan de communication.
- Calculer le prix de revient par heure des emplois, afin de valoriser au mieux les prestations et proposer des tarifs à la hauteur du service apporté.
- Faire reconnaître un certain nombre de fonctions de ces structures, notamment la fonction conseil et ressources sur le matériel ludique et accompagnement de projet pour les porteurs de projets d'animations ludiques ou de création de ludothèque.
- Mettre en place et développer dans la durée des partenariats avec les financeurs potentiels (publics et privés). Aider les structures à s'inscrire dans des dispositifs type contrat enfance, contrat Temps libres, contrat éducatif local, politique de la ville...

En savoir plus

Structures ressources

- **Association des Ludothèques Françaises (ALF).**

Site web : <http://www.alf-ludotheques.org>

E-mail : courrier@alf-ludotheques.org

Téléphone : 01 43 26 84 62.

Les coordonnées des associations régionales peuvent être trouvées sur le site Internet de l'ALF.

Bibliographie

Disponibles auprès de l'ALF

- THIEBAULT, Elisabeth. - *Ludothèques, petite enfance et intégration.* - Paris : Association des Ludothèques Françaises, 1992.

- *Actes du colloque ALF/FAS du 11 juin 1992 à Lyon.* - Paris : Association des Ludothèques Françaises, 1992.

- *Cités en jeu : des ludothèques au cœur des quartiers.* Outil pédagogique et de communication, ce documentaire vidéo présente les principales fonctions des ludothèques de quartiers à partir de l'expérience de 4 ludothèques. Durée 26 mn.

Disponible auprès de l'ALIF

- DESHAYES, Eric ; BELLOULOU, Brigitte. - *Ludothèques, vie associative et politique de la ville en Ile-de-France.* - Paris : Association des Ludothèques d'Ile-de-France (ALIF), 1998.

Formations diplômantes au métier de ludothécaire

- INFOREC – IUT Michel de Montaigne, Université de Bordeaux III. **Diplôme Universitaire Gestion et Animation de Ludothèque (D.U.G.A.L.)**

Tél. : 05 57 12 21 21.

- Université d'Angers - Département IMIS-ESTHUA. **Licence professionnelle "les métiers du jeu et du jouet"** option ludothécaire. Tél. : 02 41 96 21 99.

- CEMEA Lorraine avec l'ALF Lorraine : BEATEP animateur-ludothécaire.

Tél. : 03 83 74 06 63.

Formations qualifiantes au métier de ludothécaire

- **Caravansérail Développement** (Paris) :

Téléphone : 01 43 13 13 00.

Site web : <http://ludotheque.free.fr/FORMcaravanserail.htm>

- **Quai des Ludes** (Lyon) :

Téléphone : 04 78 37 13 48.

Site web : <http://www.quaidesludes.com>

Glossaire des sigles utilisés

- ALF : Association des Ludothèques Françaises.

- ALIF : Association des Ludothèques d'Ile-de-France.

- BEATEP : Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire.

- DU : Diplôme Universitaire.

- CAF : Caisse d'Allocations Familiales.

- DDASS : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

- DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- FASILD : Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations. Ancien FAS : Fonds d'Action Sociale.

- FONJEP : Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

Réalisé par :

Claire Andrieu

Opale - Culture & Proximité

45, rue des 5 diamants 75013 Paris

Tél. : 01.45.65.20.00

www.culture-proximite.org

L'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

Au service du développement des initiatives créatrices d'emploi et porteuses de cohésion sociale.

● MISSIONS

- Appui aux acteurs des initiatives socio-économiques
L'Agence propose un cadre d'échanges et de travail collectif à des acteurs issus des milieux institutionnels, associatifs, des réseaux, etc. Elle capitalise le résultat de leurs travaux à travers la production d'information, d'ingénierie et de services et les diffuse vers un public plus large.
- Soutien aux politiques publiques de l'emploi d'utilité sociale
L'Agence est chargée de l'animation et de l'outillage du réseau des DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement) et des C2RA (Centres de Ressources et d'Animation).

● METIERS

- Informer
 - animation d'un site internet proposant de nombreuses ressources sur les initiatives socio-économiques
 - publications : les « Guides de l'Avise »
 - lettres d'information : Avise Europe
- Accompagner et qualifier
 - dispositif Transfert de Savoir-Faire
 - publications : les « Notes » et les « Cahiers de l'Avise »
- Conduire des actions de Recherche et Développement
 - étude-actions : l'offre d'insertion par l'activité économique en région, etc.
 - appels à projets : nouvelles formes de coopératives, évaluation de l'utilité sociale, etc.
- Animer et favoriser la mise en réseau des professionnels
 - une quinzaine de groupes de travail thématiques
 - des collaborations avec plus de 200 structures régionales et nationales.

● PREMIERS DOMAINES D'INTERVENTION

- Activités et services d'utilité sociale
- Insertion par l'activité économique
- Entrepreneurat social
- Europe et économie sociale

LES MEMBRES FONDATEURS DE L'AVISE

Caisse des dépôts et consignations, CG Scop, CNCE, CPCA, Crédit coopératif, ESFIN-IDES, FNMF, FONDA, Fondation MACIF, France Active, MACIF.